

Lettre d'information #1

Crise COVID 19

Date : 06 mai 2020

Service émetteur : Direction Transports et Mobilités (contact : transports@lecotentin.fr)

Destinataire(s) : Communes et Pôles de Proximité CA du Cotentin

Objet : Reprise des transports scolaires non urbains

➤ **Calendrier :**

- Reprise des transports scolaires premier degré : mardi 12 mai.
- Reprise des transports collégiens : lundi 18 mai.

➤ **Mesures sanitaires appliquées dans les véhicules :**

- Taux de remplissage des véhicules : 50 % pour les primaires, 25 % pour les collégiens (à confirmer).
- Port du masque obligatoire pour les collégiens, mais pas pour les élèves du premier degré.
- Un siège sur deux devra rester inoccupé (sièges situés le long du couloir central).
- Le poste de conduite sera équipé d'une protection avec utilisation d'un rouleau de film polyane (en cours de réalisation chez les transporteurs). L'accès usagers s'effectuera par la porte avant du véhicule une fois cette installation effectuée (sinon accès par la porte arrière)
- Port du masque obligatoire pour les conducteurs (trices), accompagnateurs (trices).
- Les véhicules seront désinfectés au moins une fois par jour.

➤ **Préconisations auprès des parents :**

- N'utiliser les transports scolaires mis à disposition qu'en cas de nécessité avérée. Toute autre solution de transport doit être privilégiée (moyen de transport personnel, vélo, marche...).
- S'assurer de la bonne prise en charge de l'élève à l'arrêt de bus.
- S'assurer du respect des gestes barrières par son enfant aux points d'arrêts.

➤ **Préconisations auprès des communes :**

- Relayer les informations de cette lettre aux familles de votre commune.
- S'assurer par tous les moyens du respect des gestes barrières aux points d'arrêts de la commune. Une présence des élus de la commune aux points d'arrêt à l'horaire de passage du véhicule, les premiers jours de remise en place du service, peut s'avérer opportune.
- Prévoir comme à l'habitude la présence des accompagnateurs dans les véhicules prenant en charge les élèves d'écoles maternelles.
- Informer la Direction Transports en temps réel des modalités d'ouverture des écoles et de leurs évolutions.

NB : En cas d'évolutions des mesures prescrites par la Région Normandie, cette lettre d'information pourra être modifiée régulièrement.